



Œufs de batterie

Une avancée chez Monoprix



Directeur de publication

Antoine COMITI
Président de L214

Ont participé à ce numéro :

Sébastien ARSAC
Coralie FAMBRINI
Brigitte GOTHIERE
Johanne MIELCAREK
Bérénice RIAUX

Maquette

Hugues BERNARD

Contact mail

contact@L214.com

Impression

Imprimerie Clément
Avèze 30120 - Le Vigan Cedex
Certifiée Imprim'vert
Papier 100 % recyclé

Photo de couverture

nea

Crédits photos

p4 : Marie Laforêt, p5 : Michel Pourny, p6 : Animalsace, les autres photos : L214

Association L214

Association loi 1901

NOUVELLE Adresse postale

L214 B.P. 84 13721 Marignane cedex

ISSN : 2110-1280

Dépot légal : à parution

Prochain numéro

février 2013

L'association L214 tire son nom de l'article L214-1 du code rural qui reconnaît que les animaux sont des êtres sensibles.

Vous pouvez utiliser et diffuser à votre convenance les textes et photos du *L214 Mag*, selon les termes de la *Creative Commons Paternité 3.0 Unported License*. Sauf mention contraire, les textes et photos sont à créditer à L214.

L'État de Californie interdit la vente de foie gras, c'est une première mondiale. Monoprix, pour le bien-être animal, retire les œufs de batterie de sa marque dans une trentaine de magasins dans le bassin lyonnais. France 3 diffuse un reportage accablant pour l'élevage intensif. Des centaines de personnes manifestent dans les rues en France pour demander la fermeture des abattoirs. Le ministère de l'Agriculture est obligé par décision de justice de transmettre ses rapports d'inspection à L214.



Avec détermination et persévérance, il est possible d'obtenir des avancées directes pour les animaux. Il est possible d'informer le public sur les pratiques d'élevages et ainsi espérer influencer sur les comportements d'achat et favoriser l'évolution de la société sur la question animale.

Le fatalisme, le sentiment d'impuissance et leur corollaire, l'immobilisme, sont nos pires ennemis.

« La fatalité triomphe dès que l'on croit en elle. », Simone de Beauvoir.

La meilleure chance des animaux reste l'engagement et la mobilisation de toutes celles et tous ceux qui prennent au sérieux la sensibilité des animaux.

Nous en sommes ! Vous en êtes ?

Sébastien ARSAC, porte-parole de L214

L214, agir pour les animaux

Nos pratiques causent des torts immenses aux animaux. L'association L214 enchaîne enquêtes, dossiers et actions pour mettre fin à l'invisibilité de ce qu'ils endurent. Elle s'emploie à ouvrir le débat public sur la question animale.

Une injustice permanente frappe des milliards d'êtres sensibles provoquant souffrances et morts à grande échelle. Ils naissent doués de sensations, d'émotions, d'aspirations à poursuivre leurs propres buts. Ils deviennent « animaux de cirque », « animaux de laboratoire », « animaux de combat », « gibier », « produits de la pêche » ou « animaux de ferme ». Dès lors, leur propre vie ne compte plus.

L214 travaille plus particulièrement à la protection des animaux dans les

élevages, les transports et les abattoirs. Sur le terrain, l'association réalise des enquêtes filmées et documentées. Elle révèle les souffrances imposées aux animaux et soutient activement les mesures concrètes permettant de les amenuiser ou de les supprimer.

L214 encourage les consommateurs à adopter une attitude d'achat responsable. Au mieux en se passant de produits d'origine animale, au minimum en réduisant leur consommation de ces produits et en refusant

ceux issus des élevages de type intensif. L214 souhaite que notre société en arrive à reconnaître que les animaux ne sont pas des biens à notre disposition et ne permette plus qu'ils soient utilisés comme tels.

S'engager pour les animaux peut prendre des formes très diverses et créatives. Vous rêvez d'un monde plus juste et moins violent envers les êtres sensibles ?

Ensemble, faisons que ce rêve devienne réalité.

La Californie défend les canards

La France défend son bout de gras

La Californie est devenue le premier État du monde à interdire le commerce du foie gras. Le 12 juillet, un canard géant accompagné d'une délégation de L214 est venu lui demander l'asile politique devant l'ambassade des États-Unis à Paris. Les palmipèdes ont de bonnes raisons de fuir la France : le gouvernement français ne cesse de soutenir la filière foie gras sans se soucier aucunement des animaux.

Le vin californien se boit désormais sans foie gras. Depuis le 1^{er} juillet, la production et la vente de foie gras sont en effet interdits en Californie du fait des dommages causés aux oiseaux. La seule exploitation de gavage en activité dans cet État a fermé ses portes, après 8 ans de préparation à cette mesure votée en 2004.

Bloc politique pour le foie gras

En France, nos dirigeants mangent dans la main des professionnels du foie gras. Aussi, la décision californienne a-t-elle suscité la mobilisation immédiate d'un groupe de parlementaires et du ministre délégué à l'Agroalimentaire, Guillaume Garot, ainsi que l'intervention du président de la République, enrôlé dans une mise en scène en soutien aux gaveurs dans un élevage du Gers.

François Hollande : 10 sur 10 en récitation

À cette occasion, le Président a docilement récité l'argumentaire du CIFOG (interprofession française du foie gras) reprenant à son compte des contre-vérités flagrantes. Il a ainsi affirmé que « les éleveurs français ont fait de gros efforts pour respecter toutes les conditions qui leur étaient imposées au titre de l'Europe pour le bien-être animal ». Or, la majorité des ateliers de gavage français utilisent des cages individuelles, bien que celles-ci soient interdites dans l'Union européenne depuis le 1^{er} janvier 2011 : une interdiction motivée par le fait que ces cages sont si étroites que les canards ne peuvent même pas se retourner ou étirer les ailes. François Hollande a également innové

Un canard géant et L214 devant l'ambassade des États-Unis, le 12 juillet 2012.



© L214



© L214

en matière de vocabulaire, parlant de respect des normes de « confort animal ». Qu'on se le dise, c'est dans le « confort » que les canards français se font gaver, même si leur mortalité s'en trouve décuplée.

Lettre ouverte au Président

Au nom des 300 associations françaises et internationales signataires du manifeste Stop Gavage, L214 a adressé une lettre ouverte à François Hollande. Elle l'y invite à se renseigner sur « ce qui se passe vraiment dans les ateliers de gavage » et à comprendre que « derrière les interdictions du gavage il y a de l'empathie pour les plus faibles » et la reconnaissance d'une « limite aux souffrances que l'on peut infliger à un animal doué de sensibilité pour le plaisir de manger ses organes ».

Faux Gras de GAIA

Dans le dernier *L214 Mag*, nous exprimons le souhait de voir le Faux Gras de GAIA (une alternative végétale au foie gras) commercialisé à grande échelle en France, comme c'est le cas avec succès en Belgique. Malheureusement, nous ignorons le niveau de scepticisme des distributeurs français, y compris d'enseignes nationales de produits bio, qui ont décliné nos propositions. Bonne nouvelle toutefois : *Un Monde Vegan* distribuera cette année le Faux Gras en France via son site Internet et sa boutique parisienne, et livrera également les magasins qui souhaiteront passer commande.

Contact et commandes dès début novembre sur le site : www.unmondevegan.com.

Action

À l'approche de la saison des fêtes, la campagne Stop Gavage de L214 s'organise. Plusieurs actions sont en préparation pour rappeler ce qu'endurent les oies et canards sacrifiés pour la production de foie gras. Rendez-vous sur www.stopgavage.com

Dans l'enfer d'un élevage de cochons

Mi-août, un sympathisant nous fait parvenir les photos d'un élevage de cochons. De l'extérieur, l'élevage semble abandonné. À l'intérieur, il y a pourtant des animaux et la situation est terrible.

Des centaines de cochons baignent dans leurs excréments. Il est difficile de rester dans l'élevage quelques minutes tellement l'odeur est insoutenable. Les gaz (ammoniac et sulfure d'hydrogène) piquent les yeux et beaucoup d'animaux ont les yeux irrités, d'autres toussent. Des emballages d'antibiotiques indiquent que des animaux sont atteints de maladies respiratoires. De gros asticots grouillent dans les amas d'excréments formés devant les enclos.

Un capharnaüm invraisemblable jonche le sol du local sanitaire qui sert de lieu de stockage pour matériel en tout genre. Une couche de crasse recouvre toilettes et douches.



© L214

pour les consommateurs dociles. Pour nous, ils ne font que rajouter de la colère à la tristesse qu'on éprouve devant une telle situation.

Nous avons établi un rapport que nous avons envoyé aux services vétérinaires, au ministre de l'Agriculture et à la Commission européenne. Nous avons également porté plainte contre l'éleveur res-

ponsable de ces animaux.

Et des animaux traités comme des moins que rien

L'élevage intensif des cochons est en lui-même source de grande souffrance : animaux entassés et enfermés sans accès à l'extérieur, dents meulées, queues coupées, porcelets castrés. Le sol des enclos

« Des femmes et des hommes attentifs à leurs animaux »

Nous ne pouvons nous empêcher de penser à la propagande de la filière porcine qui diffuse dans les journaux et magazines des affiches vantant le professionnalisme des éleveurs : « L'excellence du porc français n'est pas due au hasard : il est né et élevé en France, dans des élevages appartenant à des femmes et des hommes attentifs à leurs animaux, soucieux de garantir de bonnes conditions sanitaires... »

Ces jolis contes de fées sont très rassurants

est dur et sans litière, l'environnement dépourvu de tout enrichissement. La mauvaise gestion de certains élevages et la carence des contrôles sanitaires ne font qu'empirer la situation. Nous allons nous battre pour que cet élevage ferme définitivement.

Si ce n'est pas déjà le cas, abonnez-vous à la lettre d'information électronique sur notre site Internet pour suivre l'évolution de ce dossier et participer aux courriers de protestation que nous serons peut-être amenés à envoyer aux autorités compétentes.

Velouté de panais pomme et épices

Une recette de Marie Laforêt à retrouver sur son blog : 100vegetal.blogspot.com

Ingrédients

Quantité pour une personne :

- 1 panais moyen
- 1 petite pomme de terre
- 1 petit oignon
- 1/2 pomme
- 1cc de crème soja cuisine
- cannelle et noix de muscade
- huile de noix
- sel, poivre



© Marie Laforêt

Eplucher/gratter, couper les légumes, les mettre dans une casserole, couvrir d'eau, salez et poivrez. Cuire 20 minutes à feu vif, puis mixer le tout avec la crème de soja.

Arroser d'un filet d'huile de noix au moment de servir, pour un apport en oméga 3 et une touche gourmande en plus.

Ajouter une pincée de cannelle et de muscade fraîchement râpée.

- **Résultat** : une soupe douce et légèrement sucrée avec un velouté incomparable qui ravira petits et grands !



© Marie Laforêt

Marche pour la fermeture des abattoirs

Une mobilisation à ne pas manquer

Une idée commune scandée dans les rues de Paris et Castres : on ne doit pas maltraiter et tuer sans nécessité.

Le 2 juin dernier, à Paris et à Castres, plusieurs centaines de personnes se sont mobilisées pour la première marche pour la fermeture des abattoirs. L214 a activement participé aux préparatifs et à la manifestation.

Une idée simple

Cette manifestation s'appuie sur cette idée toute simple et communément admise : on ne doit pas maltraiter et tuer sans nécessité.

Quel que soit le type d'élevage, la vie des animaux est ponctuée d'événements au mieux désagréables, au pire tragiques. Séparation, mutilation, privation, surpopulation, agression, maladie, castration sont le lot quotidien de plusieurs millions d'entre eux.

Par ailleurs, personne ne prétendra que les abattoirs ou les navires de pêche sont des lieux agréables. Ce sont des lieux de misère, de souffrances palpables, de terreurs en série, des lieux où le sang coule à flots, où les agonies se succèdent à un rythme fou, qu'on se trouve sur terre ou en mer. 60 milliards d'animaux terrestres et plus de 1000 milliards de poissons y perdent la vie chaque année dans le monde.

Aujourd'hui, les messages publicitaires ou les communications d'experts pilotés par l'industrie agroalimentaire, qui font croire que sans viande, lait, œuf ou poisson point de salut, perdent de leur force. On sait de plus en plus qu'il est possible de vivre en bonne santé sans manger de produits animaux.

Dès lors, comment justifier le massacre de tant d'animaux ?

Sortir de l'ère des abattoirs

Cette manifestation met volontairement le coup de projecteur sur les abattoirs. Parce qu'ils sont le point final de tous les élevages (y compris pour le lait et les œufs, y compris en bio). Parce que symboliquement, ils posent à eux seuls une question éthique majeure pour notre société. Parce que la

majorité des gens est déjà bien consciente de l'horreur des abattoirs.

Le 2 juin, sur le site des anciens abattoirs de Vaugirard, Jules et Claire ont rappelé l'iniquité et la cruauté des pratiques alimentaires basées sur la consommation des animaux et ont ravivé nos sentiments de colère et d'injustice. En posant une stèle à la mémoire des animaux tués dans les abattoirs, ils ont martelé notre volonté de voir grandir le débat public sur ce qui est dû aux animaux.

« On peut vivre sans tuer », « Ni viande, ni poisson, Abolition », « Élevage, Esclavage, Abattoir, Barbarie » et bien d'autres slogans se sont succédés au cours du défilé qui s'est

acheminé vers le centre ville. La marée rouge formée par les manifestant(e)s s'est arrêtée quatre fois en pleine rue : nos centaines de corps allongés, traînée de sang silencieuse en plein Paris, interpellaient les passant(e)s tandis que la bande son d'animaux qu'on tue rappelait simultanément l'ambiance sanglante des abattoirs.

Place St Michel, dans le discours de clôture, Mira a tourné nos regards vers l'avenir : vers une société sortie de l'ère des abattoirs, une société où les animaux seraient considérés véritablement comme les êtres sensibles qu'ils sont.



15 juin 2013

Le chemin est encore long. Pour autant, ces manifestations ont renforcé notre détermination : rendez-vous le 15 juin 2013 à Paris, Toulouse ou Toronto pour la seconde marche pour la fermeture des abattoirs.

Site Internet : www.fermons-les-abattoirs.org

- Signer la pétition en ligne « Stop aux œufs de batterie chez Monoprix » sur le site : www.meso-pinionns.com

- Vous souhaitez savoir si des actions se déroulent près de chez vous ? Abonnez-vous à la lettre d'information sur le site L214.com et précisez bien votre code postal.

- Vous souhaitez soutenir financièrement cette campagne ? Rendez-vous en dernière page du magazine.

Les œufs de batterie Une avancée chez Monoprix

L214 mène depuis des mois une campagne dynamique contre la présence d'œufs de batterie chez Monoprix. En septembre 2012, l'enseigne a fait un premier pas positif. C'est le moment de redoubler d'énergie pour la persuader de renoncer totalement aux œufs de poules en cage.

En France, plus de 44 millions de poules sont élevées pour produire des œufs. La pire forme de ce type d'élevage est la cage. Les trois quarts des poules pondeuses y sont enfermées à vie, dans des bâtiments où n'entre jamais la lumière du jour. Ces usines à pondre abritent des rangées de cages empilées sur plusieurs étages ; elles rassemblent des dizaines ou centaines de milliers d'oiseaux, dans la promiscuité et le vacarme. Au terme d'une année de ponte intensive, lorsqu'elles sont envoyées à l'abattoir, beaucoup de ces poules sont des épaves : épuisées, déplumées et souffrant de problèmes osseux.

La campagne en direction de Monoprix

Monoprix affiche un engagement pour le développement durable. C'est pourquoi, en 2010, plusieurs associations lui ont demandé de faire preuve de responsabilité en matière de bien-être animal et de ne plus commercialiser d'œufs de batterie. Malgré les échanges entre ces associations et des responsables de l'enseigne, cette dernière n'a rien changé.

En octobre 2011, L214 a entamé une campagne pour le retrait des œufs de code 3 (élevage en cage) des rayons de Monoprix. À cette fin, des actions sont menées devant des magasins de l'enseigne, incitant les clients à signer des cartes-pétitions qui sont ensuite adressées au PDG du groupe.

En 10 mois, 125 actions ont eu lieu devant les magasins de nombreuses villes, les médias ont rendu compte de nombre d'entre elles ; 23 000 cartes ont été signées.

Bonne nouvelle : Monoprix réagit

Face à cette avalanche de cartes, d'actions, d'articles de presse, Monoprix a décidé d'entamer un test : supprimer les œufs de code 3 vendus sous sa marque de distributeur dans 30 magasins, principalement situés en région lyonnaise.

Cet essai a commencé début septembre et est associé à une campagne d'affichage sur le lieu de vente (à l'entrée et au rayon œufs) où l'on peut lire : « Afin d'aller plus loin dans notre démarche de développement durable et d'engagement qualité sur nos produits, nous avons décidé de supprimer de nos rayons les œufs de poules élevées en cage de la marque Monoprix. En privilégiant des œufs de poules élevées en plein air, nous nous engageons pour plus de bien être animal ».

L'enseigne fera un premier bilan de cette expérience en janvier 2013.

Les actions continuent de plus belle

Pour conforter l'enseigne dans sa démarche, et l'engager à aller plus loin, les militants redoublent d'énergie. Depuis septembre, en complément des séances de signatures et de distribution de tracts, des « actions caddie » sont organisées aux entrées des magasins. Des bénévoles déguisés en poules se glissent sous des caddies renversés pour évoquer l'enfermement des poules en cage et sensibiliser mieux encore les consommateurs aux conséquences de leurs actes d'achat. Ce type d'actions a déjà eu lieu à Strasbourg, Lille, Montpellier, Vannes et Lyon. D'autres suivront jusqu'à la fin de l'année.

Inspections vétérinaires

Le droit d'accès aux rapports officiels reconnu

Après 3 ans de procédure, L214 s'est vu reconnaître le droit d'accéder à un rapport d'inspection que le ministère de l'Agriculture refusait de lui communiquer.

En 2009, L214 démontrait, images à l'appui, une violation flagrante de la réglementation dans un élevage de poules pondeuses situé en Bretagne : les cages contenaient 5, parfois 6 voire 7 poules là où la loi en autorise au maximum 3. Ainsi, 20 700 poules s'entassaient dans un élevage qui n'aurait pas dû en détenir plus de 12 400. L'hygiène était mauvaise, le taux d'ammoniac élevé, et des corps de poules mortes côtoyaient les vivantes au fond de petites cages nues.

L'État au rapport

L214 dépose alors plainte, en 2009, aux côtés de la SNDA pour cruauté envers les animaux. Parallèlement, L214 demande communication du rapport d'inspection vétérinaire pour vérifier que la surdensité et les mauvaises conditions de vie des poules ont été consignées et qu'une mise en conformité a été demandée. L'accès au rapport d'inspection nous sera toutefois refusé en dépit d'un avis favorable de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs. Loin d'en rester là, L214 initie un recours pour excès de pouvoir en demandant communication des rapports d'inspection des services vétérinaires. Trois années sont passées et c'est finalement le tribunal administratif, le 28 juin 2012, qui vient de donner raison à L214, en vertu d'une loi de 1978 autorisant toute personne à accéder à des documents administratifs. L'État s'est vu contraint à com-

munique le rapport et à verser 1000 euros à L214 au titre des frais d'avocats.

Des services vétérinaires inopérants

Le rapport d'inspection, on ne peut plus minimaliste, traduit bien les défaillances des services vétérinaires français. Au mieux, il reconnaît une surdensité dans la plupart des 10 (!) cages inspectées. Un simple coup d'oeil au registre d'élevage, où figure l'effectif total, aurait permis de constater que l'infraction était généralisée sur l'ensemble des 4140 cages. Les inspecteurs n'ont relevé ni cadavre, ni odeur...

0,68% des élevages contrôlés

Selon un rapport de la Commission européenne publié cette année, le taux d'inspection dans les élevages français de poules, porcs et veaux est de 0,68% (données 2008) : c'est le chiffre le plus bas de toute l'Union européenne. À ce rythme, un élevage est contrôlé en moyenne une fois tous les 147 ans !

En plus d'être incapables de représenter avec justesse la réalité de ce que vivent les animaux, les contrôles officiels sont donc rarissimes, et la situation n'est pas en voie de s'améliorer : depuis le 1^{er} septembre, des abattoirs sont autorisés à fonctionner sans la présence d'un vétérinaire officiel.

Enquête dans un abattoir Charal

Le Procureur de la République de Metz classe sans suite !

Le Procureur de la République de Metz a décidé de classer l'affaire. Pour le Procureur de la République, « l'enquête n'a pas révélé de mauvais traitements flagrants ni de pratiques non conformes aux règlements » !

En 2008, un enquêteur de L214 se fait embaucher dans un abattoir Charal et y filme des scènes choquantes : suspension des animaux en pleine conscience, égorgeage au couteau émoussé, animaux se débattant pendant la saignée, cadences excessives, abattages à la vue d'autres animaux... Sur la vidéo transmise dans la plainte déposée par L214, des bovins et des ovins sont en situation de détresse flagrante.

Vidéo : le procureur a-t-il fermé les yeux ?

À l'époque de la publication des images, le ministre de l'Agriculture (Bruno Le Maire), qu'on ne peut soupçonner de complaisance à l'égard des associations de défense animale, s'était lui-même dit « choqué » par ces « conditions déplorables d'abattage » et avait constaté « que les dispositions réglementaires existantes ne sont pas suffisamment dissuasives ».

La vidéo qui avait convaincu le gouvernement de commander des audits dans tous les abattoirs n'a pourtant pas fait ciller le procureur ; pire, il n'y a pas constaté de « pratiques non conforme aux règlements ».

L214 a bien entendu fait appel de cette décision affligeante.



Adieu veau, vache, cochon, couvée

Un documentaire d'actualité

Le 13 juin dernier, un documentaire sur l'élevage des animaux « de ferme » est passé en seconde partie de soirée sur France 3. Des programmations télé qu'on aimerait voir se multiplier.



© L214

Béatrice Limare, auteur de ce documentaire s'est intéressée de près à la vie des animaux dans les élevages et a notamment suivi Sébastien de L214 lors d'une enquête.

Un documentaire poignant

Dans ce documentaire, pas d'effusion de sang, pas de scènes d'abattoirs, pas de cruauté illégale sur les animaux. Juste des scènes crues de la vie de tous les jours, avec une caméra focalisée sur les animaux.

Au milieu des éleveurs qui tentent de justifier la terrible injustice à laquelle ils participent, les animaux sont omniprésents. Les

éleveurs de poules pondeuses, vaches laitières et porcs ont beau tenter de rassurer, leur discours ne prend pas face aux images d'animaux entassés ou entravés.

Sébastien mène Béatrice Limare au sein d'élevages de dindes et de poulets, ramassés et projetés dans les caisses de transport à destination de l'abattoir. Dans d'autres séquences, on perçoit l'abattoir, forteresse imprenable où l'on fauche les vies à une cadence infernale.

L'auteur appelle à une prise de conscience en ce qui concerne l'élevage industriel. Mais les images et les paroles qu'elle nous donne à voir et à entendre vont

bien au-delà. Comme le dit Sébastien « on ne peut pas tricher avec les images » : la scène insoutenable de la séparation entre une vache et son veau nouveau-né a beau se passer au milieu d'un pré, la détresse de ces deux êtres met le lait à un prix exorbitant, qu'il soit bio ou pas.

Ce documentaire a bien secoué les consciences. Puisse-t-il être suivi de nombreux autres dans la même veine.

Ferme des « mille vaches »

Dénoncer l'élevage intensif et soulever la question même de l'élevage, c'est ce que nous avons fait quelques jours plus tard. Le 23 juin, nous étions environ 1000 personnes à répondre à l'appel de Novissen, association constituée à la suite de l'annonce de ce projet démentiel qui enfermerait 1000 vaches laitières et leurs 750 veaux et génisses dans la Somme.

Grâce à une mobilisation qui ne faiblit pas, l'autorisation n'a toujours pas été délivrée. Le dossier est aujourd'hui entre les mains des ministères de l'Écologie et de l'Agriculture.

Rien de rassurant vu les prises de position de ce gouvernement depuis son entrée en fonction...

Découpez ce coupon et renvoyez-le à notre **NOUVELLE ADRESSE: L214 - B.P. 84 - 13721 Marignane cedex**

SOUTENIR L214

Je souhaite soutenir l'association L214 dans son action...

- Je m'abonne à *L214 Mag* (1 an soit 3 numéros)
- Je m'abonne à *L214 Mag* pour le diffuser (10 exemplaires de chaque)
- Je soutiens l'action de L214 par un don : 15€ 30€ 50€ 100€ €
- J'adhère à l'association L214 avec la formule suivante :
 - Membre adhérent 25€ Bienfaiteur 80€
 - Tarif réduit si moyens de même 12 € Recevoir un reçu fiscal*

*66% de votre don sont déductibles de vos impôts, dans la limite de 20% de vos revenus. Un reçu fiscal vous sera adressé au début de l'année prochaine, il suffit de cocher la case ci-contre.

Je règle par : chèque à l'ordre de l'association L214 ou sur la boutique <http://boutique.L214.com>

Mme Mlle M.

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Code postal : _ _ _ _ _ Ville :

E-mail : Téléphone :